

## IDÉES • SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## Parce que « la vie n'a pas de prix », il faut instaurer « la gratuité des péages pour les véhicules d'urgence prioritaires en intervention »

Alors que les tarifs des péages augmentent le 1er février, Fabien Matras, député LRM du Var, et plus de cent députés expliquent que les sociétés d'autoroutes pourraient arguer de préjudices financiers pour refuser la gratuité des péages pour les véhicules de pompiers, de SAMU ou de police.

Par Fabien Matras • Publié le 01 février 2019 à 15h46 - Mis à jour le 01 février 2019 à 15h46

Article réservé aux abonnés



« Les Françaises et les Français attendent que les sociétés d'autoroutes soient à la hauteur d'un modèle éthique et d'un développement économique renouvelé. » (Photo : Ancenis, péage sur l'autoroute 11.) ALAIN LE BOT / Photononstop

**Tribune.** Citoyens, professionnels, sénateurs, députés, ministres, sommes tous reconnaissants à nos forces de sécurité et de secours. Nous avons tous, à un moment de notre vie, ressenti et exprimé cette reconnaissance et cette gratitude à l'égard de celles et ceux qui sauvent nos vies et assurent notre sécurité au péril de la leur. Aujourd'hui comme hier, pas un, pas une, pour défendre l'acquittement des péages autoroutiers pour les véhicules d'intérêt général prioritaires en intervention. Quoi de plus naturel ?

Faire payer les taxes de péages autoroutiers aux véhicules de secours en intervention revient à fixer pour principe général la monétisation de la vie humaine. Fort de ce constat et à l'occasion de cette nouvelle mandature, le législateur a souhaité mettre fin à cette situation et a voté en novembre 2017, dans un large consensus, la gratuité des péages pour les véhicules d'urgence prioritaires en intervention.

## Lire aussi | [Autoroutes : le gouvernement demande aux concessionnaires un « geste » sur le prix des péages](#)

Depuis, un Parlement et un gouvernement unanimes s'appliquent à construire le nouveau cadre légal. Or, aujourd'hui, il s'avère que pour appliquer la loi, l'Etat pourrait être tenu d'indemniser les sociétés d'autoroutes pour des questions de manque à gagner. Celles-ci pourraient arguer de préjudices financiers afin de ne pouvoir répondre aux conditions de mise en application du décret visant la gratuité des péages pour ces véhicules de pompiers, de SAMU, de police ou de gendarmerie. Et ce au regard de « *difficultés contractuelles* ».

## Faire preuve d'exemplarité

Contrats, compensations financières, contraintes de rentabilité, dividendes, chiffre d'affaires... Autant d'impératifs et d'arguments qui s'entendent afin d'ancrer des politiques répondant au principe de réalité, mais qui doivent s'effacer devant l'urgence d'un appel à l'aide. Si le respect des contrats est un principe essentiel, nous devons néanmoins collectivement faire preuve d'exemplarité citoyenne. Particulièrement à l'heure où le peuple de France s'engage et participe à l'effort national de redressement et de transformation.

## Lire aussi | [Avant des hausses de péages, les sociétés d'autoroutes détaillent leurs propositions d'abonnements](#)

Les Françaises et les Français attendent que les sociétés d'autoroutes soient à la hauteur d'un modèle éthique et d'un développement économique renouvelé. Il n'est pas question ici d'altruisme ou de philanthropie, mais simplement d'humanité. Le rôle et la place des entreprises dans l'espace public évoluent : leur vocation sociétale est désormais considérée comme une valeur ajoutée au profit de la communauté nationale. Notre modèle de sécurité intérieure et civile n'a pas d'égal dans le monde, il est donc juste d'affirmer qu'il n'a pas de prix.

En ce sens, ces sociétés doivent reconnaître le même caractère et le même traitement de gratuité des péages aux interventions des véhicules d'intérêt général prioritaires, que leurs opérations se déroulent sur le réseau des sociétés ou qu'ils soient empruntés pour porter secours partout ailleurs.

La détresse ne connaît pas les péages. La vie n'a pas de prix. Quel que soit le lieu de l'intervention, nous devons collectivement concourir aux opérations de secours.

🗣 **Grégory Allione**, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, et plus de cent parlementaires ont lu la tribune de Fabien Matras et appuient sa démarche.

[Liste complète des signataires](#) by on Scribd

## TRIBUNE GRATUITE DES PÉAGES

- <b>Fabien MATRAS</b> , 8 <sup>ème</sup> circonscription du Var - LAREM	- <b>Jean-Christophe LAGARDE</b> : 5 <sup>e</sup> circonscription de la Seine-Président du groupe parlementaire UDI, Agir et Indépendance de l'UDI - UDI
- <b>Grégory ALLIONE</b> , Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France	- <b>Jean-Luc LAGLEIZE</b> : 2 <sup>ème</sup> circonscription de la Haute-Normandie - MODEM
- <b>Damien ABAD</b> : 5 <sup>e</sup> circonscription de l'Ain – Les Républicains	- <b>Fabien LAINÉ</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription des Landes - MODEM
- <b>Caroline ABADIE</b> : 8 <sup>e</sup> circonscription de l'Isère - LAREM	- <b>François-Michel LAMBERT</b> : 10 <sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône – Liberté et Territoires
- <b>Delphine BAGARRY</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription des Alpes de Haute Provence - LAREM	- <b>Marie LEBEC</b> : 4 <sup>e</sup> circonscription des Yvelines - LAREM
- <b>Erwan BALANANT</b> : 8 <sup>e</sup> circonscription du Finistère – MODEM	- <b>Charlotte LECOCQ</b> : 6 <sup>e</sup> circonscription du Nord - LAREM
- <b>Xavier BATUT</b> : 10 <sup>e</sup> circonscription de la Seine-Maritime – LAREM	- <b>David LORION</b> : 4 <sup>e</sup> circonscription de la Réunion - LR
- <b>Valérie BAZIN-MALGRAS</b> : 2 <sup>e</sup> circonscription de l'Aube -LR	- <b>Véronique LOUWAGIE</b> : 2 <sup>e</sup> circonscription de l'Orne - LR
- <b>Aurore BERGÉ</b> : 10 <sup>e</sup> circonscription des Yvelines	- <b>Lise MAGNIER</b> : 4 <sup>e</sup> circonscription de la Marne - UDRL
- Porte-parole du groupe parlementaire et du mouvement la République en Marche – LAREM	- <b>Jacques MARILLOSIAN</b> : 7 <sup>e</sup> circonscription des Hauts-de-Seine - LAREM
- <b>Grégory BESSON MOREAU</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription de l'Aube - LAREM	- <b>Didier MARTIN</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription de la Côte d'Or - LA
- <b>Emilie BONNIVARD</b> : 3 <sup>e</sup> circonscription de Savoie - LR	- <b>Denis MASSEGLIA</b> : 5 <sup>e</sup> circonscription du Maine et Loire
- <b>Aude BONO VANDORME</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription de l'Aisne - LAREM	- <b>Sereine MAUBORGNE</b> : 4 <sup>e</sup> circonscription du Var - LARL
- <b>Ian BOUCARD</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription du Territoire de Belfort -LR	- <b>Stéphane MAZARS</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription de l'Aveyron - I
- <b>Pascal BOYER</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription des Hautes Alpes - LAREM	- <b>Emmanuelle MENARD</b> : 6 <sup>e</sup> circonscription de l'Hérault –
- <b>Yaël BRAUN PIVET</b> , 5 <sup>e</sup> circonscription des Yvelines Présidente de la Commission des lois Assemblée Nationale - LAREM	- <b>Frédérique MEUNIER</b> : 2 <sup>e</sup> circonscription de la Corrèze -
- <b>Xavier BRETON</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription de l'Ain - LR	- <b>Philippe MICHEL KLEISBAUER</b> : 5 <sup>e</sup> circonscription du
- <b>Sylvain BRIAL</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription de Wallis et Futuna - UDRL	- <b>Patricia MIRALLES</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription de l'Hérault - I
- <b>Guy BRICOUT</b> : 18 <sup>e</sup> circonscription du Nord - UDRL	- <b>Jean-Michel MIS</b> : 2 <sup>ème</sup> circonscription de la Loire - LAREM
- <b>Jean-Louis BRICOUT</b> : 3 <sup>e</sup> circonscription de l'Aisne - PS	- <b>Jean-Baptiste MOREAU</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription de la Creuse
- <b>Bernard BROCHAND</b> : 8 <sup>e</sup> circonscription des Alpes Maritimes -LR	- <b>Pierre MOREL A L'HUISSIER</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription de la
- <b>Anne BRUGNERA</b> : 4 <sup>e</sup> circonscription du Rhône - LAREM	- <b>Naïma MOUTCHOU</b> : 4 <sup>e</sup> circonscription du Val d'Oise Coordinatrice du groupe majoritaire – Commission des Lois
- <b>Bertrand BOUYX</b> : 5 <sup>e</sup> circonscription du Calvados - LAREM	- <b>Cécile MUSCHOTTI</b> : 2 <sup>e</sup> circonscription du Var - LAREM
- <b>Stéphane BUCHOU</b> : 3 <sup>e</sup> circonscription de la Vendée - LAREM	- <b>Christophe NAEGELEN</b> : 3 <sup>e</sup> circonscription des Vosges -
- <b>Anthony CELLIER</b> : 3 <sup>e</sup> circonscription du Gard - LAREM	- <b>Xavier PALUSZKIEWICZ</b> : 3 <sup>e</sup> circonscription de Meurthe-et-Moselle - LAREM
- <b>Jean-François CESARINI</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription Vaucluse - LAREM	- <b>Zivka PARK</b> : 9 <sup>e</sup> circonscription du Val d'Oise - LAREM
- <b>Annie CHAPELIER</b> : 4 <sup>e</sup> circonscription du Gard - LAREM	- <b>Anne-Laurence PETEL</b> : 14 <sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône - LAREM
- <b>Paul CHRISTOPHE</b> : 14 <sup>e</sup> circonscription du Nord - UDRL	- <b>Maud PETIT</b> : 4 <sup>e</sup> circonscription du Val de Marne - MODI
- <b>Jean-Charles COLAS-ROY</b> : 2 <sup>e</sup> circonscription de l'Isère - LAREM	- <b>Michèle PEYRON</b> : 9 <sup>e</sup> circonscription de Seine et Marne -
- <b>Gilbert COLLARD</b> : 2 <sup>e</sup> circonscription du Gard - RN	- <b>Damien PICHEREAU</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription de la Sarthe -
- <b>Paul-André COLOMBANI</b> : 2 <sup>e</sup> circonscription du Corse du Sud – Liberté et Territoire	- <b>Christine PIRES BEAUNE</b> : 2 <sup>e</sup> circonscription du Puy de la Loire - Parti Socialiste - PS
- <b>Yves DANIEL</b> : 6 <sup>e</sup> circonscription de Loire Atlantique - LAREM	- <b>Béatrice PIRON</b> : 3 <sup>e</sup> circonscription des Yvelines - LAREM
- <b>Typhanie DEGOIS</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription de Savoie - LAREM	- <b>Bérengère POLETTI</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription des Ardennes -
- <b>Jennifer DE TEMMERMAN</b> : 15 <sup>e</sup> circonscription du Nord - LAREM	- <b>Benoît POTTERIE</b> : 8 <sup>e</sup> circonscription du Pas de Calais - I
- <b>Christophe DI POMPEO</b> : 3 <sup>e</sup> circonscription du Nord - LAREM	- <b>Eric POUILLIAT</b> : 6 <sup>e</sup> circonscription de la Gironde - LARL
- <b>Loïc DOMBREVAL</b> : 2 <sup>e</sup> circonscription des Alpes-Maritimes – LAREM	- <b>Didier QUENTIN</b> : 5 <sup>e</sup> circonscription de la Charente Maritime
- <b>Nicole DUBRÉ-CHIRAT</b> : 6 <sup>e</sup> circonscription du Maine et Loire - LAREM	- <b>Richard RAMOS</b> : 6 <sup>e</sup> circonscription du Loiret - MODEM
- <b>Stella DUPONT</b> : 2 <sup>e</sup> circonscription du Maine et Loire - LAREM	- <b>Isabelle RAUCH</b> : 9 <sup>e</sup> circonscription de la Moselle - LAREM
- <b>Sarah EL HAIRY</b> : 5 <sup>e</sup> circonscription de Loire-Atlantique Porte-parole du MODEM - MODEM	- <b>Jean-Luc REITZER</b> : 3 <sup>e</sup> circonscription du Haut-Rhin - LI
- <b>M'jid EL GUERRAB</b> : Français établis de France – Liberté et territoires	- <b>Stéphanie RIST</b> : 1 <sup>ère</sup> circonscription du Loiret - LAREM
- <b>Agnès FIRMIN LE BODO</b> : 7 <sup>e</sup> circonscription de Seine Maritime - UDRL	- <b>Marie Pierre RIXAIN</b> : 4 <sup>e</sup> circonscription de l'Essonne - I
- <b>Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL</b> : 2 <sup>e</sup> circonscription des Alpes de Haute Provence - LAREM	- <b>Mireille ROBERT</b> : 3 <sup>e</sup> circonscription de l'Aude - LAREM
- <b>Jean-Luc FUCIT</b> : 11 <sup>e</sup> circonscription du Rhône - I - F	- <b>Laurianne ROSSI</b> : 11 <sup>e</sup> circonscription des Hauts de Seine - I - F

**Fabien Matras** (Député (LRM) du Var)